

PORTAIL DES AIDES - GUIDE UTILISATEUR

JUSTIFIER L'AIDE PERCUE

L'association qui reçoit une subvention de l'Etat doit pouvoir justifier en permanence de l'emploi des fonds reçus auprès de l'administration qui a accordé la subvention et, le cas échéant, auprès des autorités de contrôle. A ce titre, elle est tenue de présenter, en cas de contrôle de l'administration exercé sur place, les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production est jugée utile au contrôle de l'utilisation de la subvention conformément à son objet.

Le refus de communication entraîne la suppression de la subvention (décret-loi du 2 mai 1938, article 14).

Le service gestionnaire qui accorde la subvention est tenu de vérifier que celle-ci est utilisée conformément à son objet.

Ce contrôle est effectué à partir des documents transmis par l'association au plus tard le dernier jour du sixième mois qui suit la clôture de l'exercice au titre duquel la subvention a été allouée :

- le compte rendu financier (prévu par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000) établi par l'association dès lors que la subvention est affectée à une dépense déterminée ;
- dans tous les cas, les comptes approuvés ainsi que le rapport d'activité.

Tout refus de communication ou toute communication tardive entraînera la mise en oeuvre des sanctions concernant le contrôle de l'utilisation de la subvention.

Toute subvention non employée ou employée non conformément à son objet sera reversée au Trésor public.

Lorsque des dispositions législatives et réglementaires soumettent une association à l'obligation d'établissement et de production de comptes annuels, ces derniers sont établis conformément au plan comptable général, dans les conditions prévues par le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités

d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par l'arrêté interministériel du 8 avril 1999.

Tel est le cas des associations qui ont une activité économique (articles L. 612-1 et L. 612-2 du code de commerce).

Mais aussi, par exemple :

- des fédérations sportives ;
- des associations reconnues d'utilité publique ;
- des associations exerçant une activité commerciale ;
- des associations contrôlées par un commissaire aux comptes à titre facultatif ;
- des associations qui bénéficient d'un financement public annuel (toutes collectivités publiques confondues) atteignant 150 000 EUR (article L. 612-4 du code de commerce et décret n° 2001-379 du 30 avril 2001) ;
- des associations qui émettent des valeurs mobilières ou titres associatifs (article L. 213-15 du code monétaire et financier).

1 - Après avoir reçu un mail de l'Administration vous demandant de justifier l'attribution de votre aide, connectez-vous sur <https://me-strasbourg.mgcloud.fr> avec votre identifiant et mot de passe

Bienvenue

Connectez-vous à votre espace personnel.

Connexion

Identifiez vous avec votre compte :

Se connecter avec MonStrasbourg.eu →

Ou

Connexion

Tous les champs sont obligatoires

Identifiant ou adresse électronique

Mot de passe

Mot de passe ou identifiant oublié ?

Se connecter →

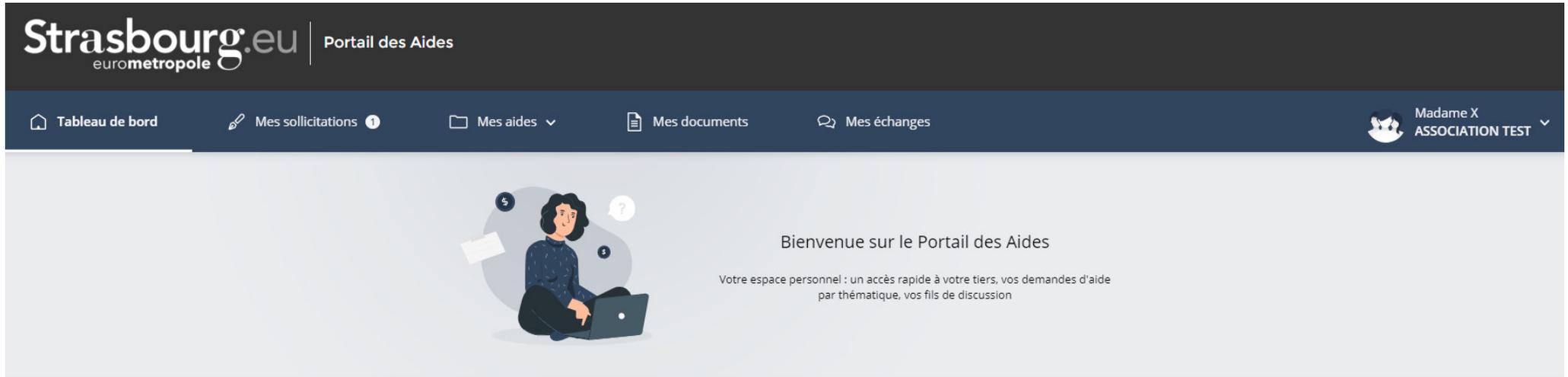
Vous n'avez pas encore de compte ? [Créez-en un.](#)

*** Vous avez oublié ou perdu vos informations de connexion ?**

Cliquer sur « **Mot de passe ou identifiant oublié ?** » et renseigner les informations

2 - une fois connecté, vous retrouverez le dossier pour lequel la justification est attendue

Cliquer sur le bouton 



Mes demandes d'aides 

Mes demandes ③ Partagées avec moi

Demande de subventions - Ville de Strasbourg - ASSOCIATION TEST (00002638)  

À justifier Votée le jeudi 31 août 2023 à 00:00 

 Une ou plusieurs actions sont requises afin de pouvoir traiter votre demande. 

 Une justification vous est demandée
Jeudi 25 janvier 2024 à 13:46



3 - Après avoir lu le préambule, cliquez sur

Suivant

Préambule

Suivant

L'administration qui accorde une subvention est tenue de vérifier que celle-ci est utilisée conformément à son objet.

L'association qui reçoit une subvention doit aussi pouvoir justifier de l'emploi des fonds reçus auprès de l'administration qui a accordé la subvention.

Ces justifications sont effectués à partir des documents transmis obligatoirement par l'association, à savoir :

- le compte rendu financier prévu par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 établi par l'association dès lors que la subvention est affectée à une dépense déterminée ;
- dans tous les cas, les comptes approuvés ainsi que le rapport d'activité, accompagnés le cas échéant du rapport du commissaire aux comptes si l'association est tenue d'en nommer un (plus d'info sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2907>)

4 - Renseignez les informations demandées puis cliquez sur

Suivant

Informations de réalisation

Précédent

Suivant

Si vous avez perçu cette subvention pour une dépense affectée (projet // manifestation), veuillez remplir le bilan ci-dessous sinon cliquez sur SUIVANT

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

● Identification de la demande

Demande de subventions - Ville de Strasbourg - ASSOCIATION TEST

Référence administrative : 00002638

● Bilan qualitatif de l'action

Décrire précisément la mise en oeuvre de l'action

Disposez-vous des informations sur le nombre de bénéficiaires par tranche d'âge et par sexe ?

Oui Non

5 - Renseignez le bilan financier des Dépenses et Recettes réalisées en cliquant sur les onglets correspondants puis cliquez sur

Suivant

Tableau de synthèse

Précédent

Suivant

Dépenses Recettes Synthèse

Veillez renseigner les montants réalisés de votre budget

Cliquer sur les onglets Dépenses // Recettes et complétez vos données



	Coût prévu (en €)	Montant réalisé (en €)	% de réalisation
60 - ACHATS	1 000,00	1 200,00	
Achats matières et fournitures	1 000,00 (TTC)	<input type="text" value="1 200,00 €"/>	120 %
Autres fournitures	0,00	<input type="text" value="0,00 €"/>	-
61 - SERVICES EXTÉRIEURS	0,00	0,00	
Locations	0,00	<input type="text" value="0,00 €"/>	-
Entretien et réparation	0,00	<input type="text" value="0,00 €"/>	-



Cliquez sur le bouton bulle à côté du montant si vous souhaitez ajouter des précisions

6 - Renseignez les informations demandées puis cliquez sur

Suivant

Données chiffrées

Précédent

Suivant

Si vous avez perçu cette subvention pour une dépense affectée (projet // manifestation), veuillez remplir le bilan ci-dessous sinon cliquez sur SUIVANT

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée

Explication des écarts significatifs entre le budget prévisionnel et final

7 - Ajoutez les pièces puis cliquez sur

Suivant

Pièces

Précédent

Suivant

Veuillez ajouter les pièces suivantes

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Vous pouvez déposer des documents avec les extensions suivantes: **pdf, doc, docx, xls,xlsx, png, jpg, jpeg** avec une taille maximale de 5Mo par document

Bilan et comptes de résultat*

Comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de la structure certifiés et approuvés en AG au titre de l'exercice subventionné

Ajouter

Bilan d'activité*

Rapport d'activité de la structure au titre de l'exercice subventionné approuvés en AG au titre de l'exercice subventionné

Ajouter

8 - Ajoutez une attestation de déclaration sur l'honneur signée (un modèle est à votre disposition) puis cliquez sur

Transmettre

Récapitulatif

Précédent

Transmettre

Veuillez relire vos déclarations dans le « Récapitulatif des informations saisies » avant d'attester sur l'honneur et d'appuyer sur le bouton « TRANSMETTRE ». Une fois transmise votre déclaration ne sera plus modifiable

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Récapitulatif des informations saisies

Attestation de déclaration sur l'honneur*

Vous pouvez télécharger le modèle [ici](#)

Ajouter

Une fois la justification transmise, vous ne pourrez plus la modifier

Précédent

Transmettre

9 - Attendez le message de confirmation avant de vous déconnecter

Bilan d'une subvention : Confirmation

Confirmation

Votre justification a bien été transmise !

[Récapitulatif de la justification.pdf](#)

Vous pourrez la retrouver et suivre son avancement dans **votre espace personnel**

Terminer